Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20250415-DELIB_2025_230-DE

Département de l'Ardèche

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

## Séance du 15 avril 2025

| Nombre de membres | |
|---|---|
| Afférent au CC | En exercice |
| 70 | 70 |
| Présent | Votant |
| 44 | 53 |

**Date de convocation**
**9 avril 2025**

**Environnement – Adoption du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial**

**N° de la délibération**
**2025-230**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 avril 2025 à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence du Président M. Frédéric SAUSSET.

**Présents** : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Didier BUFFIERE, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.
**Excusés :** M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Xavier AUBERT, Mme Lyliane BURGUNDER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Depuis 2021, ARCHE Agglo a mis en place un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) visant à adapter le territoire aux dérèglements climatiques et aux enjeux énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air. Ce plan se déroule sur six ans et comprend 49 fiches-actions regroupant 169 actions opérationnelles au total.
Un bilan à mi-parcours est prévu au bout de trois ans et doit être mis à la disposition du public conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.

Ce bilan permet de faire le point sur l'avancement des actions et d'identifier les obstacles et leviers pour la suite du plan climat et préparer l'évaluation finale au terme des 6 ans.

Le PCAET couvre l'ensemble des politiques publiques d'ARCHE Agglo et est piloté par différents services. Le travail de bilan au 31 décembre 2023 a été réalisé en collaboration avec les référents de chacun de ces services, a été débattu en commission environnement et a fait l'objet d'une réunion du comité de pilotage du PCAET le 9 juillet 2024. Il a également été présenté en conseil des maires le 13 novembre 2024.

Le conseil de développement d'ARCHE Agglo (CODEV) a été saisi et a apporté un regard citoyen à ce travail et ses conclusions. Une synthèse de ce travail est intégré au bilan à mi-parcours et le rapport complet est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20250415-DELIB_2025_230-DE

Ce bilan n'est pas une évaluation, mais un état des lieux des actions réalisées, en cours ou non initiées, sans évaluation des impacts réels, qui sera réalisée à la fin du plan. L'évaluation des ressources humaines n'est pas à ce stade incluse dans les dépenses budgétaires du plan.

**Les résultats et enseignements**

Pour les 3 années 2021 à 2023, sur 169 actions réparties dans les 49 fiches actions :

- 46 sont considérées comme réalisées
- 54 en cours de réalisation
- 25 en attente
- 44 non initiées.

Les études ou constructions de stratégies prévus dans le PCAET sont globalement réalisées : préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle, plan de gestion stratégique des zones humides, restauration collective, valorisation des déchets végétaux, étude de potentiel solaire, …

Des actions se sont désormais inscrites comme une priorité dans les politiques d'ARCHE Agglo. On peut notamment citer les campagnes pédagogiques scolaires, le plan alimentaire territorial, le guichet de l'habitat, la politique cyclable, le marathon de la biodiversité ou encore la réduction des déchets.

D'autres actions bénéficient d'initiatives locales fortes : mise en place du compostage collectif sur les communes, agriculteurs investis dans le keyline design (hydrologie régénérative), centrale villageoise Passerelle énergie, de ferme en ferme…

Enfin, les objectifs du plan climat ont été intégrés en amont de projets structurants comme la requalification du domaine de Champos, le projet ITDT, l'extension de la ZA de Champagne, le projet de station d'épuration de Tain l'Hermitage.

Par ailleurs des freins ont été identifiés grâce à ce bilan intermédiaire. Dans l'ordre d'apparition on peut citer la capacité insuffisante en ressources humaines et financières au regard d'objectifs nécessairement très ambitieux, des problématiques de coordination territoriale notamment avec les communes ou encore de portage politique hétérogène des actions prévues dans le Plan Climat. Enfin le bilan relève des difficultés à mobiliser des porteurs de projets sur les actions à mettre en place, ainsi que pour toucher un public autre que celui déjà sensibilisé au sujet.

**L'avis du conseil de développement**

Le 14 décembre 2024, ARCHE Agglo a officiellement saisi le Conseil de Développement (CODEV) pour un avis sur le bilan à mi-parcours du Plan Climat. Cet avis a été formulé à l'issue de six réunions de travail entre décembre 2024 et mars 2025 et une rencontre avec des associations locales engagées dans la transition écologique.

Le Conseil a analysé les différentes actions du plan, en les mettant en perspective avec les attentes des citoyens et les priorités du Projet du Territoire d'ARCHE Agglo. Le CODEV y propose des pistes pour améliorer, rediriger ou renforcer certaines actions, en visant des objectifs concrets. Le CODEV perçoit dans le bilan à mi-parcours du Plan Climat d'ARCHE Agglo une véritable volonté de mieux comprendre les enjeux climatiques et de sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes, à travers diverses études et actions. Cependant les actions concrètes visant de véritables transformations à grande échelle, impliquant tous les acteurs du territoire, semblent encore insuffisamment développées. Beaucoup reposent sur le volontariat et ont un impact limité. Le CODEV suggère de renforcer les actions plus contraignantes. Une communication régulière, accessible et ludique ainsi qu'une participation citoyenne renforcée sont jugés essentielles pour informer le public sur l'urgence des actions à mener. Un système d'évaluation est nécessaire pour mesurer l'impact des actions et ajuster les stratégies vers les actions les plus efficaces pour faire face aux dérèglements climatiques. Enfin, le CODEV souhaite être impliqué dans l'évaluation finale du Plan Climat.

Cet avis a été présenté en commission Environnement, Transition énergétique et écologique, Agriculture le 25 mars 2025 et au bureau d'ARCHE Agglo le 3 avril 2025. Les discussions ont permis de mettre en avant des actions qui ont été engagées

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 007-200073096-20250415-DELIB_2025_230-DE

en 2024 et ne sont donc pas dans le bilan à mi-parcours (2021-2023), dont certaines sont assez conformes aux remarques ou propositions du CODEV.

Un travail sur des ajustements a été réalisé avec chaque service et ces ajustements seront proposés à un prochain conseil d'agglomération après un travail préalable avec chacun des vice-présidents concernés. Ces ajustements viseront principalement à formaliser les modifications, arrêts ou ajouts d'actions qui sont déjà en cours ou discutées et validées par ailleurs.

Vu la délibération n° 2020-018 validant le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial d'ARCHE Agglo

Vu l'article R. 229-51 du code de l'environnement prévoyant la réalisation d'un rapport sur la mise en œuvre du PCAET après 3 ans d'application, et sa mise à disposition du public,

Considérant l'avis de la commission Environnement, Transition énergétique et écologique, Agriculture du 25 juin 2024 et 12 novembre 2024,

Considérant le rapport du bilan à mi-parcours 2021-2023 du Plan Climat Aire Energie Territorial d'ARCHE Agglo ;

Considérant l'avis du conseil de développement sur ce bilan à mi-parcours 2021-2023 annexé à la présente délibération ;

Considérant l'avis du bureau du 3 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **ADOPTE** le bilan à mi-parcours du Plan climat-air-énergie territorial d'ARCHE Agglo ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre le bilan à mi-parcours du Plan climat air énergie territorial et l'avis du conseil de développement à la disposition du public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 15 avril 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 16/04/2025
Qualité : Le président ArcheAgglo